



Note de cadrage pour une culture commune en faveur du développement des compétences psychosociales à l'école

Historiquement, la question du développement des compétences psychosociales (CPS) est portée par des praticiens engagés dans la promotion de la santé (via les ARS, les IREPS, associations, etc.). Ainsi, elles sont ancrées dans les pratiques professionnelles des personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale qui proposent des séances ponctuelles, souvent à base de jeux avec un objectif d'amélioration de la santé psychique¹. Les CPS mobilisées dans ce cadre sont majoritairement les CPS émotionnelles et sociales.

Tandis que la question des CPS était entrée dans le champ scolaire à la faveur des politiques de santé, le rôle du MENJ en tant que co-pilote de la stratégie interministérielle de développement des CPS chez les enfants et les jeunes 2022 – 2037 a permis d'engager une réflexion en profondeur sur la place des CPS à l'École et d'envisager une nouvelle équation alliant santé² et éducation.

En ce sens, la politique menée par la Dgesco (création et formation des délégations académiques CPS, rédaction du kit empathie et mise en œuvre de l'expérimentation afférente) a eu un double effet : renforcer l'attention portée aux CPS et réorienter les pratiques en la matière pour les mettre en adéquation avec les missions premières de l'éducation nationale que sont l'instruction et la formation citoyenne.

Développer les CPS à l'École : un enjeu de justice et de réussite scolaires

Plusieurs méta-analyses démontrent l'impact du développement des CPS sur la santé mentale et la prévention des conduites addictives³. Elles démontrent aussi un effet positif sur le climat scolaire, la réussite scolaire et l'insertion professionnelle. Ces études⁴ révèlent par ailleurs que ces compétences peuvent s'enseigner et que leur niveau de développement est très corrélé au statut socio-économique.

¹ Par exemple, par l'utilisation de programmes probants : Programme PrODAS en éducation à la sexualité (addictions, des violences, des conduites à risques), programme Unplugged (addictions), programme Good Behavior Game ou GBG (comportements, gestion de classe).

² La santé est ici entendue au sens de l'Organisation mondiale de la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

³ Par exemple l'enquête ENCLASS de 2022 montre que la courbe de consommation de substances psychoactives chez les jeunes a baissé d'environ 20 points entre 2010 et 2022 grâce à un niveau de maîtrise des CPS plus élevé.

⁴ Rapport sur l'enquête de l'OCDE sur les compétences socio-émotionnelles, paru en avril 2024 : Social and Emotional Skills for Better Lives, Findings from the OECD Survey on Social and Emotional Skills 2023.

Ainsi, le développement des CPS à l'École représente un levier d'élévation de la réussite scolaire, de compensation du retard français⁵ sur la maîtrise de certaines compétences et constitue un fort enjeu de justice scolaire.

Adapter le développement des compétences psychosociales à la spécificité du contexte scolaire

La classification des CPS élaborée par Santé Publique France⁶ permet d'identifier les liens directs entre les CPS et les compétences historiquement travaillées à l'École. Par exemple, parmi les compétences cognitives se trouvent les compétences *S'auto-évaluer positivement* ou *Savoir résoudre un problème de façon créative et efficace* ; parmi les compétences sociales *Communiquer efficacement* ou parmi les compétences émotionnelles *Gérer son stress*.

L'objectif de la stratégie intersectorielle, qui vise à instaurer un environnement complet de développement des CPS sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire ou dans les familles), ne doit pas conduire à nier les spécificités sectorielles mais bien davantage à les articuler entre elles. Ainsi, les professeurs sont des experts pédagogiques et doivent le rester : il ne s'agit pas de les transformer en psychologues.

Les CPS étant très mobilisées, lors des situations d'apprentissage disciplinaire, face aux difficultés, au stress, à l'incertitude ou pour coopérer, résoudre des problèmes, le développement des CPS en classe doit s'inscrire dans le rôle et les missions de l'École et prendre appui sur les gestes professionnels des enseignants. C'est ainsi que cette politique sera efficace et qu'elle recueillera l'adhésion.

Alors que les activités proposées sur le temps périscolaire ont principalement un objectif de loisirs, celles proposées sur temps scolaire visent à construire des apprentissages. Par conséquent, si une même activité support peut être utilisée sur du temps de garderie ou en classe, l'intention et la mobilisation ne seront pas les mêmes. Dans le premier cas, ce sera une activité pour « jouer » alors qu'en classe, elle devra revêtir une intention pédagogique, s'inscrire dans une séquence d'apprentissage, au sein d'une progression, avec un objectif formalisé et partagé. Pour cette raison, l'expertise pédagogique enseignante se révèle incontournable pour passer de la simple mobilisation d'une CPS à la nécessité d'en faire un objet d'apprentissage. Une telle approche permet en outre de favoriser des comportements propices à l'établissement de relations positives à l'École.

Aussi, le développement des CPS à l'École est-il possible dans la mesure où tous les enseignements et éducations transversales, ainsi que la vie de l'École ou de l'établissement participent à leur acquisition. Prioritairement travaillées dans les enseignements disciplinaires, ces compétences peuvent aussi être développées lors de séances spécifiques en lien avec les personnels d'éducation, sociaux et de santé⁷ et éventuellement les associations et partenaires agréés par l'éducation nationale.

⁵ Algan Yann, Huillery Élise, Prost Corinne, « Confiance, coopération et autonomie : pour une école du 21e siècle », *Notes du Conseil d'analyse économique*, n° 48, 2018.

⁶ *Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques*, Santé Publique France, 2022.

⁷ Par exemple, dans le cadre de programmes probants tels que « unplugged » ou le programme de soutien aux familles et à la parentalité.

Construire le développement des compétences psychosociales sur la base de principes directeurs scientifiquement validés

Le développement des CPS en contexte scolaire repose sur plusieurs principes établis à partir des facteurs d'efficacité scientifiquement prouvés et recensés par Santé Publique France, adaptés au contexte scolaire et ont été corroborés par l'évaluation de l'expérimentation des séances d'empathie à l'École. Ils concernent la qualité des interventions et les acteurs ainsi que les conditions de mise en œuvre :

- **des connaissances théoriques validées scientifiquement**, d'où la nécessité de se fonder sur le référentiel de Santé Publique France⁸ et sur la note du Conseil scientifique de l'éducation nationale⁹ ;
- **des temps d'apprentissage structurés dans le cadre d'une séquence et organisés au sein d'une progression** ;
- **des temps d'apprentissage répétés, réguliers** : les effets augmentent avec le nombre de séances ;
- **un objectif d'apprentissage explicite et formalisé avec les élèves** ;
- **une pédagogie active** et qui prend appui sur **des pratiques collaboratives** ;
- **une phase de métacognition** pour identifier avec les élèves ce qui a été appris, comment le mobiliser utilement et renforcer son pouvoir d'agir ;
- **un temps spécifique dédié à l'apprentissage explicite de la CPS visée** : soit, idéalement une séance complète, car la durée est aussi un facteur d'efficacité, soit un temps au sein d'une séance ;
- **des interventions qui commencent dès la maternelle et se poursuivent tout au long du parcours de l'élève** ;
- **un temps important consacré aux pratiques expérientielles** (même si elles ne doivent pas se réduire à elles-mêmes) ;
- **des professeurs et personnels d'éducation formés à l'enseignement des CPS** ;
- **des équipes qui bénéficient d'une formation et d'un accompagnement sur la durée** ;
- **des outils, ressources et méthodes permettant aux enseignants de conserver leur liberté pédagogique** afin d'articuler les temps d'apprentissage des CPS à leurs pratiques de classe.

⁸ *Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques*, Santé Publique France, 2022.

⁹ Note CSEN 2024, Compétences psychosociales et réussite scolaire (parution prévue à l'automne 2024)

Inscrire les compétences psychosociales dans les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La recherche a également démontré que l'enseignement des CPS est plus efficace quand il se fait en lien avec les enseignements et disciplines scolaires. Dans cette optique, les CPS sont désormais explicitement référencées dans les programmes d'enseignement moral et civique et le seront dans les programmes en cours d'écriture, tels qu'indiqués dans les lettres de saisine du Conseil supérieur des programmes.

Par ailleurs, le nouveau socle, conformément à la lettre de saisine qui lui est consacrée, sera réorganisé autour de compétences disciplinaires, psychosociales et de culture générale.

L'écriture conjointe de tous ces textes nécessite une réflexion sur la cohérence qui guidera leur rédaction. Les principes énoncés plus haut nourriront ainsi le travail réalisé et seront complétés par des principes spécifiques à l'écriture de programmes : veiller à prendre appui sur la terminologie scientifique validée par Santé Publique France en l'adaptant au contexte scolaire, inclure les CPS au sein des autres compétences tout en les rendant visibles (par une couleur différente, par exemple, pour rendre visible leur spécificité), les considérer comme des objets d'apprentissage à part entière (notamment dans les exemples d'activités ou les ressources d'accompagnement), faire le lien avec les disciplines concernées.

Construire une culture commune sur l'évaluation des CPS

L'introduction des CPS dans les programmes et dans le socle enclenche une nécessaire réflexion sur leur évaluation, puisqu'elles contribueront à l'obtention du diplôme national du brevet. Un groupe de travail pluricatégoriel rassemblant des acteurs de terrain est mis en place par la Dgescio afin notamment de :

- réfléchir à leur spécificité, mais aussi à leurs points communs avec les autres compétences ;
- identifier les modalités d'évaluation des CPS dans et, le cas échéant, hors la classe ;
- déterminer les points d'attention relatifs à la mise en place de critères d'évaluation ;
- s'interroger sur les modalités de validation d'un degré de maîtrise des compétences par les élèves.

Plus largement, l'évaluation des CPS nécessite de revenir aux fondamentaux de l'évaluation par compétence : il n'est pas pertinent de noter ponctuellement une CPS de manière sommative. En revanche, on peut évaluer ou co-évaluer, en situation, à plusieurs reprises, dans des contextes variés, la mobilisation d'une CPS. Il peut également être intéressant de passer par la co-évaluation et de prendre appui sur l'écrit dans le cadre de tâches de simulation qui demandent à l'élève de faire preuve de réflexion et de discernement sur la mobilisation de leurs CPS en tant qu'outils citoyens.

Les points de vigilance autour du développement des CPS à l'École

Le développement des CPS à l'École fait l'objet de nombreuses tentatives d'entrisme qui nécessitent la plus grande vigilance. En effet, la Miviludes a expliqué, lors des Assises sur les dérives sectaires qu'elle a organisées en 2023, que la question du bien-être était la première thématique parmi les signalements reçus. Ce phénomène s'observe aussi dans le cadre scolaire et les sollicitations de coaches, de praticiens auto-proclamés et d'associations diverses sont légions alors que, comme expliqué précédemment, ce sont bien les enseignants qui sont les plus légitimes pour enseigner les CPS.

Il convient, sur ce sujet, de respecter un cadre clair, celui des grands principes de l'École publique : la gratuité, la neutralité (l'École ne doit pas promouvoir des mouvements, comme par exemple la communication non-violente, même si elle peut s'appuyer sur ses principes), la laïcité (le yoga traditionnel, la méditation pleine conscience sont à proscrire dans le cadre scolaire en raison de leurs origines spirituelles...). Concernant le yoga, sa mention dans les programmes d'EPS n'est pas à mettre sur le même plan, puisque l'EPS ne vise pas l'enseignement de cette pratique, mais l'utilise comme discipline support à l'apprentissage des compétences physiques et sportives. Il n'est donc pas pratiqué en tant que tel et ne contient aucune dimension spirituelle.

Par ailleurs, comme expliqué précédemment, le développement des CPS à l'École vise, chez les élèves, le développement de compétences utiles pour leur réussite et pour leur formation citoyenne et chez les adultes, le développement de leurs gestes et postures professionnels. Ce sont bien les personnels de l'Éducation nationale qui ont vocation à dispenser les séances en classe et à assurer les formations, en raison de leur expertise pédagogique, non des coaches privés.

Le rôle des associations s'inscrit dans le cadre habituel de leur action et ces dernières ont vocation à proposer des activités éducatives complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'école et d'établissement. L'agrément du ministère chargé de l'éducation nationale garantit que l'association respecte les principes de l'enseignement public.

L'impact des CPS sur la posture et les gestes professionnels des enseignants

Dans l'évaluation de l'expérimentation empathie, les enseignants ont témoigné massivement de cet effet et de son impact positif sur le climat de classe et la qualité des apprentissages en général. Ils ont aussi pointé le fait que cela avait contribué à dynamiser l'équipe de l'école et à fédérer autour d'un projet commun qui a produit des temps de construction et d'analyse sur les pratiques professionnelles.

Par conséquent, la mise en œuvre de ces séances d'un genre nouveau implique un important effort de formation et un accompagnement des équipes à tous les niveaux (personnels d'encadrement, personnels enseignants et d'éducation) afin de permettre l'évolution des postures et gestes professionnels des enseignants. Les délégations académiques CPS ont été formées depuis 2023 dans cette optique et les académies proposent déjà des modules de formation continue. En appui, la Dgesco déploie une formation sous la forme d'un Lab formatif CPS qui permet à chaque académie de constituer, au cours de l'année scolaire, un pool de formateurs. Il est essentiel de privilégier cette formation interne notamment en mobilisant les corps d'inspection, afin d'avoir une stratégie efficace et cohérente avec la politique décrite tout au long de la présente note.

Les points d'appui institutionnels

La politique de développement des CPS à l'École prend appui sur :

- des documents de cadrage institutionnels (la stratégie interministérielle de développement des CPS chez les enfants et les adolescents d'août 2022, la feuille de route du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'École de septembre 2023, la présente note de cadrage) ;
- l'organisation d'un pilotage à tous les niveaux avec la création des comités territoriaux co-pilotés par les DASEN, les délégations académiques CPS et les bureaux concernés à la Dgesco ;
- la publication de ressources : la page éducol [Développer les compétences psychosociales des élèves](#), le kit empathie, l'émission Perspectives sur les cours d'empathie ;
- la formation des délégations académiques et d'un pool de formateurs dans toutes les académies pour déployer des formations académiques et départementales. L'IGÉSR prendra toute sa part dans la formation des inspecteurs territoriaux. La question des CPS est aussi abordée en formation initiale ;
- des publications institutionnelles comme les rapports de l'inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (IGÉSR) [Les compétences psychosociales en lycée professionnel](#) (juin 2024), et [Les compétences psychosociales. Soutenir la promesse émancipatrice de l'école républicaine](#) (octobre 2025) et la note du conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) *Compétences psychosociales et réussite scolaire* (à paraître à l'automne 2024).

Cette politique de développement des CPS s'articule également avec la démarche École promotrice de santé.